

Aux praticiens en soins dentaires

Printemps 2005

ACTUALITÉ

Bienvenue au numéro du printemps 2005 du bulletin trimestriel des Services de santé non assurés (SSNA). FCH en est maintenant à sa septième année à titre de responsable du traitement des demandes de paiement du programme des SSNA pour la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada.

FCH tient à vous remercier encore une fois pour les soins de santé de qualité que vous continuez à offrir aux membres des Premières nations et aux Inuits bénéficiaires du programme des SSNA.

Vos commentaires et vos questions sont les bienvenus, veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH en composant le **1-888-471-1111** ou en écrivant à l'adresse suivante :

Département des relations avec les fournisseurs de FCH
3080, rue Yonge, bureau 3002
Toronto, ON M4N 3N1

NOUVELLES GRILLES RÉGIONALES DES SOINS DENTAIRES DU PROGRAMME DES SSNA POUR LES DENTISTES GÉNÉRALISTES ET SPÉCIALISTES, ET LES DENTUROLOGISTES

Les nouvelles *Grilles régionales des soins dentaires du programme des SSNA* pour les dentistes généralistes (DG) et spécialistes (SP), et les denturologistes (DT) des provinces suivantes entreront en vigueur aux dates indiquées ci-dessous :

1^{er} avril 2005

- Territoires du Nord-Ouest, pour les DT
- Québec, pour les DG
- Saskatchewan, pour les DG & SP
- Saskatchewan, pour les DT

1^{er} mai 2005

- Ontario, pour les DG & SP
- Ontario, pour les DT
- Québec, pour les DT

Les nouvelles grilles tiennent compte des changements au niveau des tarifs et des actes dentaires admissibles. Elles seront envoyées aux fournisseurs avant la date d'entrée en vigueur.

Pour toute question à ce sujet, le praticien en soins dentaires peut communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-471-1111**.

MISE À JOUR DES ADRESSES DES BÉNÉFICIAIRES

FCH trouve qu'un bon nombre de chèques émis à des bénéficiaires pour des demandes de paiement « Payer le bénéficiaire » sont retournés à l'expéditeur parce que les adresses des bénéficiaires sont inexactes. Pour s'assurer que les bénéficiaires reçoivent rapidement leurs remboursements, les praticiens en soins dentaires sont priés de vérifier l'adresse postale du bénéficiaire lorsqu'ils remplissent les champs d'adresse sur le formulaire imprimé de demande de paiement, et sur la demande de paiement à soumettre par voie électronique.

Pour toute question au sujet des demandes de paiement « Payer le bénéficiaire », on peut communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH en composant le **1-888-471-1111**.

SYSTÈME ÉCHANGE ÉLECTRONIQUE DE DONNÉES (ÉÉD) POUR LE TRAITEMENT EN TEMPS RÉEL

Les praticiens en soins dentaires inscrits auprès de CDAnet et du Réseau ACDQ peuvent soumettre au moyen du système ÉÉD les demandes de paiement des SSNA. Pour l'inscription au système ÉÉD des SSNA, ou établir si le praticien en soins dentaires est déjà inscrit pour soumettre au moyen du système ÉÉD les demandes de paiement des SSNA, on peut communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-471-1111**.

Pour obtenir un service rapide, on demande aux praticiens en soins dentaires d'avoir les renseignements suivants sous la main lorsqu'ils appellent :

- Numéro unique CDAnet et du Réseau ACDQ
- Numéro d'identification du bureau CDAnet et du Réseau ACDQ
- Numéro de télécopieur (le cas échéant)
- Nom de la firme informatique et version du logiciel utilisé

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la soumission électronique de demandes de paiement au moyen du système ÉÉD, on peut consulter la *Trousse d'information pour le praticien en soins dentaires des SSNA*.

CORRECTION – CODE POSTAL DU CENTRE DE RÉVISION EN ORTHODONTIE

Le code postal indiqué dans l'avis envoyé par Santé Canada au mois de janvier 2005 n'est pas exact pour l'adresse du Centre de révision en orthodontie. Le bon code postal est le **K1A 0K9**.

Veillez acheminer toutes les demandes de traitement orthodontique à l'adresse suivante :

Centre de révision en orthodontie
Services de santé non assurés
Direction générale de la santé des
Premières nations et des Inuits
Santé Canada, Édifice Graham Spry
250, avenue Lanark, 6ème étage
Localisation postale 2006C
Ottawa, ON **K1A 0K9**

Téléphone : **1-866-227-0943**
Télécopieur : **1-866-227-0957**

MONTANT DE L'HONORAIRE PROFESSIONNEL POUR LES TRAITEMENTS DE RESTAURATION

Les praticiens en soins dentaires peuvent soumettre une demande de paiement pour un nombre maximal de cinq surfaces sur la même dent dans les cas de restaurations permanentes postérieures effectuées à la même date. Si la demande de paiement concerne plus de cinq surfaces, le montant de l'honoraire professionnel est réduit à cinq surfaces. À compter du 22 avril 2005, le système sera mis à jour pour inclure les dents antérieures et les canines dans la même vérification que le système effectuée déjà pour les molaires permanentes.

Pour toute question sur les limites en matière d'obturation, on peut consulter les sections 2.3 et 2.9.5 de la *Trousse d'information pour le praticien en soins dentaires* des SSNA.

RÉVISION DES TARIFS POUR LES SPÉCIALISTES DE L'ATLANTIQUE

À compter du 1^{er} mars 2005, les spécialistes du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard peuvent facturer le programme des SSNA au plein taux de la grille provinciale respective de 2002. Les praticiens en soins dentaires ne recevront pas de nouvelle grille.

Pour toute question à ce sujet, on peut communiquer avec la DGSPNI de la région de l'Atlantique à l'adresse suivante :

DGSPNI de la région de l'Atlantique
Direction générale de la santé des
Premières nations et des Inuits
Santé Canada, Maritime Centre
1505, rue Barrington
15ème étage, bureau 1525
Halifax, NS B3J 3Y6

Téléphone : **1-800-565-3294**
(à Halifax) **426-4298**
Télécopieur : **902-426-8675**

CORRECTIONS À LA GRILLE RÉGIONALE DES SOINS DENTAIRE DU PROGRAMME DES SSNA DE L'ALBERTA

L'édition du 1^{er} décembre 2004 de la *Grille régionale des soins dentaires du programme des SSNA* à l'intention des dentistes généralistes et des spécialistes de l'Alberta, contenait quelques erreurs à la section 9.0 *Services complémentaires*, sous la sous-section 2 - *Anesthésie générale/fourniture d'installation, équipement, services d'appui*. À l'exception des codes d'actes dentaires 92302 à 92309, les honoraires du dentiste généraliste relativement aux actes dentaires qui figurent à la page 31 devraient être les mêmes que ceux qui sont énumérés pour l'ensemble des spécialistes.

Pour toute question à ce sujet, on peut communiquer avec la DGSPNI de la région de l'Alberta à l'adresse suivante :

DGSPNI de la région de l'Alberta
Direction générale de la santé des
Premières nations et des Inuits
Santé Canada
Canada Place
9700, avenue Jasper, bureau 730
Edmonton, AB T5J 4C3

Téléphone : **1-888-495-2516**
(de l'extérieur de l'Alberta) **780-495-2694**

Les fournisseurs peuvent télécharger la version actuelle de la *Trousse d'information pour le praticien en soins dentaires* des SSNA à partir du site Web des SSNA :

<http://www.hc-sc.gc.ca/fnihb-dgspni/dgspni/ssna/index.htm>

Les fournisseurs qui n'ont pas accès à l'Internet peuvent s'adresser au *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH en composant le **1-888-471-1111**.